

PRÉAVIS N°101/26 au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété de la Commune de Moudon, parcelle 1096.

1. CONSEIL COMMUNAL DU 3 FEVRIER 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 janvier 2026 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 9 janvier 2026.

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Travaux de menue importance » : CHF 58'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 5'800.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 58'000.-
Autofinancement 80%	CHF 46'400.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 11'600.-

Les intérêts (estimation 2%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 220.- la première année et à un total de CHF 1'160.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Outre la question du financement, il est raisonnable d'anticiper une économie d'environ 40% sur les coûts liés au carburant ou à l'énergie. Toutefois, il n'est pas possible de chiffrer précisément cette économie pour les véhicules concernés, les données financières analytiques nécessaires n'étant pas disponibles à ce jour.

À la date de l'audition, les liquidités communales s'élèvent à CHF 2.312.000 et la dette communale à CHF 10.32 millions.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 101/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété communale, parcelle 1096**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans.**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 15 janvier 2026: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Karine Weber ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Frédéric Besse et Julien Pittet

Moudon, le 15 janvier 2026



Michelle Grandjean
Rapportrice